

VILLE DE
DOURGES

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU... 19 MARS 2025

LE MAIRE,



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2025

Finances

Conseil municipal du 19 mars 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

71_DB-062-216202747-20250319-202501-BF

Préambule

Depuis l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, chaque année, dans les 10 semaines qui précèdent l'adoption du Budget Primitif, le Conseil Municipal débat sur les orientations budgétaires de la Commune, sur la base d'un rapport présenté par le Maire.

Le débat au sein du Conseil Municipal est acté par une délibération spécifique.

Le débat sur les orientations budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif. Il est aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Dougeoise tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

Le rapport d'orientations budgétaires s'inscrit à nouveau dans un contexte d'incertitudes fortes avec des marges de manœuvre qui tendent à se réduire encore. Depuis plus d'une dizaine d'années, et en dépit du principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités territoriales, l'exécutif national n'a cessé de tenter d'encadrer les dépenses publiques.

La Loi de Finances 2025 demande un effort financier aux collectivités. Si nos finances sont mises à l'épreuve pour 2025, la vigilance nous amène alors à anticiper la pression qui sera, assurément, reconduite sur plusieurs années.

Inutile de rappeler les turbulences de notre mandat en cours avec des crises : pandémie, sanitaire, économique, géopolitique, politique, budgétaire, climatique, énergétique, inflationniste, un marché immobilier sous tension depuis mi 2023, etc... que nous avons su traverser grâce à notre modèle de gestion solide, prudent, souple et réactif.

Notre budget 2025 sera proposé avec des hypothèses prudentes. Pour autant, nous poursuivons la mise en œuvre de nos engagements auprès des administrés avec des orientations budgétaires responsables et équilibrées, entre nos projets et nos concitoyens.

Ces orientations sont issues d'une préparation exigeante telle que nous nous l'imposons depuis le début du mandat.

Nous proposerons un budget autour des axes prioritaires suivants en restant vigilants : éducation, jeunesse, cadre de vie, transition énergétique, patrimoine, mobilité, sécurité, etc... tout en préservant notre capacité d'emprunt et nos ratios financiers permettant de poursuivre notre programme d'investissements ambitieux et ce, avec une stabilité fiscale sans aucune pression supplémentaire depuis le début du mandat.

L'année 2025 sera consacrée aux projets phares de notre mandat : le lancement des travaux de la réhabilitation de la friche industrielle « La brûlerie de café », la continuité du projet de renaturation à l'école maternelle Les Palombes, l'amélioration du cadre de vie, la poursuite du verdissement de nos équipements publics... Ces projets s'inscrivent dans une perspective forte d'amélioration du cadre de vie que nous soutenons en mobilisant, année après année, les moyens financiers essentiels à son atteinte.

SOMMAIRE

Première partie (page 1 à 25)

I.	Le contexte économique international _____	page 3 à 4
II.	Le contexte économique national _____	page 4 à 7
	A. La faiblesse de la croissance économique	page 4
	B. L'inflation décroît	page 4
	C. Vers la baisse des taux d'intérêts	page 4 - 5
	D. la Loi de Finances 2025	
	1. L'orientation gouvernementale	page 5
	2. Principales dispositions concernant le bloc communal	page 6 - 7
III.	La trajectoire budgétaire de la ville de Dourges _____	page 7 à 25
	Récapitulatif du fonctionnement (prévisionnel)	page 7 - 8
	A. Evolution de l'épargne brute	page 8 - 10
	B. Evolution de la situation financière	page 10
	C. Les dépenses de fonctionnement	page 10 - 13
	D. Les recettes de fonctionnement	page 14 - 20
	E. la dynamique du fonctionnement	page 20 - 21
	Récapitulatif de l'investissement (prévisionnel)	page 21
	F. Les dépenses d'investissement	page 21 - 23
	G. Les recettes d'investissement	page 23 - 24
	H. Un endettement assumé et maîtrisé	page 25

Deuxième partie (page 26 à 29)

Les orientations budgétaires 2025	page 26 - 27
La section de fonctionnement 2025	page 27 - 28
La section d'investissement 2025	page 28
Les chiffres clés 2024	page 29

Première partie

I. Le contexte économique international

Une croissance qui reste fragile, mais qui résiste

Au niveau mondial et européen, après plusieurs années de perturbations économiques liées à la crise sanitaire, puis à la crise inflationniste consécutive à la guerre en Ukraine, une amélioration des indicateurs économiques semble s'amorcer.

Pour autant, des difficultés considérables subsistent et les tensions géopolitiques existantes, notamment concernant la politique économique et commerciale américaine, constituent une source de risque pouvant ébranler à tout moment ce retour fragile à des perspectives de croissance. En ce qui concerne l'inflation, sa progression continue à converger vers les objectifs des banques centrales avec un net ralentissement des prix de l'énergie. Néanmoins dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) a entamé un tournant majeur dans sa politique monétaire avec une série de baisse des taux directeurs depuis juin 2024, tout en ramenant le taux de dépôt à 3,25 % pour l'année 2024.

Selon l'OCDE, l'économie mondiale devrait rester résiliente malgré des difficultés considérables. La croissance du PIB mondial est estimée à 3,3% en 2025 et en 2026, contre 3,2% en 2024. Cette croissance est portée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés en Europe par exemple (0,8% en 2024, 1,3% en 2025 pour la zone euro).

Les projections de croissance du PIB réel pour **2024/2025/2026**



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024.

Le recul annoncé de l'inflation pour 2025 et 2026

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, passant de 5,4% en 2024 à 3,8% en 2025 puis à 3% en 2026. L'inflation globale est déjà revenue au niveau des objectifs fixés par les banques centrales dans près de la moitié des économies avancées et près de 60% des économies de marché émergentes.

II. Le contexte économique National

A. Faiblesse de la croissance économique

L'activité économique a accéléré en France au 3^{ème} trimestre 2024, avec une croissance trimestrielle de 0,4%, après 0,2% au cours des 1^{er} et 2^{ème} trimestres. Cette accélération s'explique par l'effet des Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP).

L'acquis de croissance s'élève ainsi à 1,1% pour 2024.

La Banque de France anticipe une croissance de 0,9% du PIB pour 2025 tout en affichant une trajectoire positive à l'horizon 2027 : la croissance en 2026 et 2027 serait de 1,3% par an, soit un niveau similaire à celui de la zone euro.

Toutefois, la faiblesse de la croissance économique devrait avoir des conséquences négatives sur le marché de l'emploi. La Banque de France anticipe en effet une remontée du chômage en 2025, de 7,4% fin 2024 à 7,8% en 2025 et 2026, avant de redescendre à partir de 2027.

Dans ce contexte macroéconomique, le déficit public serait confirmé à -6.1% du PIB au 31 décembre 2024 (après -5.5% en 2023). Les dernières hypothèses de travail et la trajectoire retenues conduiraient à une réduction du déficit public à -5.0% du PIB pour l'année 2025 dans un scénario de référence. Au-delà de 2025, la trajectoire du solde dépendra du déficit réel effectif sur l'année 2025.

B. L'inflation décroît ...

D'après les derniers chiffres publiés par l'Insee le 31 janvier, l'inflation en France s'est établie à 1,4 % en janvier, contre 2,4 % en moyenne pour l'année 2024. Elle demeure à un niveau faible, confirmant l'essoufflement du choc inflationniste des dernières années. L'inflation devrait ainsi rester sous le seuil des 2 % dans les mois à venir.

Concernant les prévisions, la tendance est à la baisse : 2,4% en 2024, 1,6% en 2025, 1,7% en 2026 et 1,9% en 2027. Elle s'accompagne d'un regain de pouvoir d'achat via les salaires, ce qui devrait contribuer à relancer l'investissement privé et la consommation.

Après trois années où les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base de calcul à la taxe foncière, ont été très fortement revalorisées (7.1% en 2023, puis 3.9% en 2024), la décade de l'inflation devrait limiter la majoration automatique appliquée en 2025, en la contenant à 1,7%.

C. Vers la baisse des taux d'intérêts

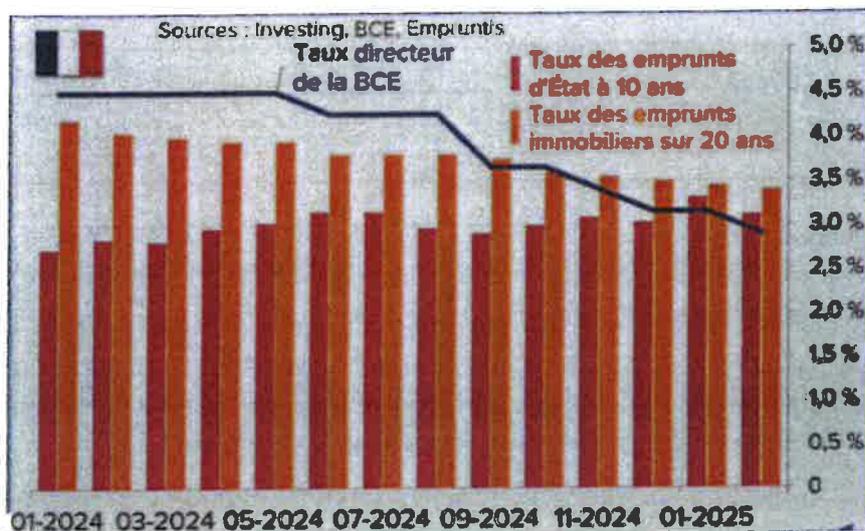
Les taux d'intérêts ont connu une diminution continue depuis les années 2000.

La diminution a été plus rapide que la baisse de l'inflation, ce qui fait que le taux d'intérêt réel (diminué de l'inflation) n'a cessé de diminuer sur les 20 dernières années pour devenir négatif à partir de 2017.

La hausse de l'inflation depuis 2021 a conduit la Banque Centrale Européenne (BCE) à remonter ses taux directeurs à compter de septembre 2022, ce qui a entraîné une forte croissance du taux d'intérêt à long terme. Le taux d'intérêt en France se situait autour de 3.50% en 2023, puis 2.80% en 2024.

Pour l'année 2025, la BCE poursuit sa stratégie de réduction des taux directeurs à 2.75%.

Les effets concrets de cette décision permettront une baisse des taux immobiliers et une capacité d'emprunt plus élevés pour les ménages français, mais aussi un coût d'emprunt moindre pour les entreprises.



D. La Loi de finances pour 2025 :

1. L'orientation gouvernementale : La priorité majeure : la réduction de la dette publique

La loi de Finances 2025 a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 5 février dernier, après engagement de la responsabilité du gouvernement de Monsieur le 1^{er} ministre, François Bayrou, avec utilisation d'un 49.3, puis validé par le Sénat le 6 février 2025. Le texte, élaboré les 30 et 31 janvier, est issu d'une commission mixte paritaire qui s'est entendu sur quelques compromis.

Ainsi, la priorité majeure est de ramener le déficit public à 139 milliards d'euros, pour une part de dette publique qui s'élèverait à 115,5 % du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

2. Principales dispositions concernant le bloc communal

Un effort budgétaire de 2,2 Milliards d'euros est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Côté finances locales, deux principaux articles sont à retenir.

D'une part l'[article 186](#), celui qui crée le "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales", dit Dilico, pour un montant de 1 milliard d'euros. "Le dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre". La première (500 millions d'euros) sera établie pour chaque commune et EPCI sur la base d'un "indice synthétique de ressources et de charges". Seules les communes et intercos ayant un indice supérieur à 110% de l'indice moyen seront contributrices. Et pour celles-ci, le prélèvement ne pourra excéder 2% de ses recettes de fonctionnement.

A ce jour, la liste officielle des communes concernées par le dispositif est encore inconnue, de même que le montant de leur mise à contribution.

L'autre article de cette loi de finances important pour les finances locales, l'[article 109](#) sur le gel de la TVA : « en 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024".

De même, la section de fonctionnement des communes sera fortement affectée par :

- **La forte hausse de la cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)**, imposée sans concertation (en 2025, l'impact est de 280 millions pour l'ensemble des petites villes : le décret d'application fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, qui passe donc de 31.65% jusqu'à présent, à 34.65% en 2025, puis 37.65% en 2026 , à 40.65% en 2027 et enfin 43.65% au 1^{er} janvier 2028.
- **Par la non-indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur l'inflation**, mais elle sera tout de même réhaussé au niveau national de 150 millions d'euros
- **TVA : Un passage de 5,5 % à 20 % sur la partie fixe des factures énergétiques** : à partir du 1^{er} août 2025, la part fixe des factures d'électricité et de gaz, correspondant à l'abonnement, sera désormais soumise à une TVA de 20%, contre 5.5% auparavant.

La section d'investissements pâtira indubitablement :

- **Des coupes effectuées dans le Fonds vert** : Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024, et décline de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliards d'euros
- **Des coupes effectuées sur la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL)** : rabotée de 145 millions d'euros en 2025. Toutefois les crédits DETR seront maintenu (absence de crédits nouveaux pour 2025).

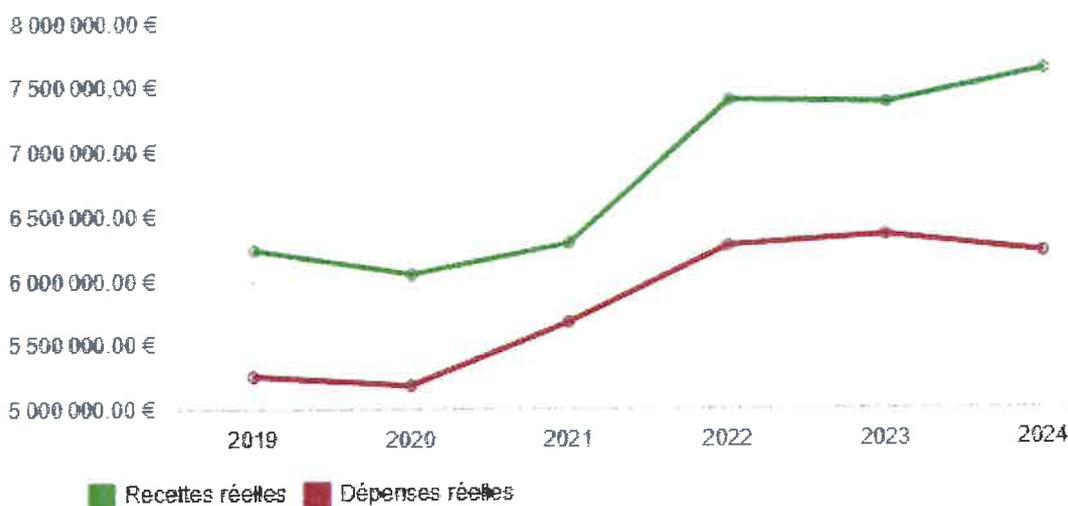
Les mesures impactant les fonctionnaires :

L'amendement sénatorial proposant d'étendre le délai de carence des fonctionnaires de 1 jour à 3 jours en cas d'arrêt maladie a été complètement écarté.

Par contre, les indemnités journalières versées atteindront désormais le niveau de 90 % et non plus 100 % comme actuellement : l'article 189 de la loi de finances pour 2025 prévoit que durant les trois premiers mois du congé de maladie ordinaire, le fonctionnaire percevra 90% du traitement, contre 100% actuellement.

III. La trajectoire budgétaire

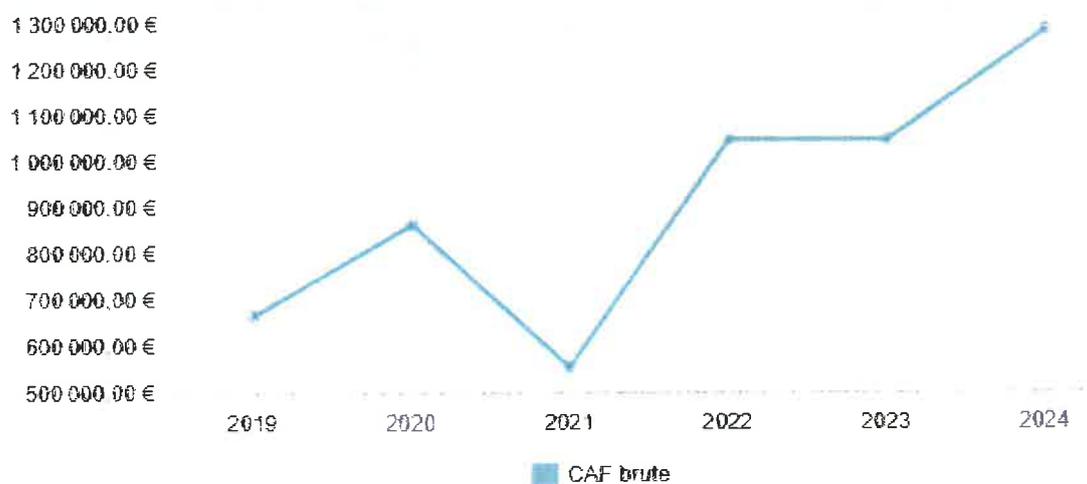
Récapitulatif du fonctionnement (prévisionnel)



Sur l'exercice 2024, on note une augmentation des recettes réelles de fonctionnement et une stabilisation des charges réelles de fonctionnement.

Compte Administratif prévisionnel 2024			
Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
011 charges générales	1 530 237,87	013 atténuations de charges	14 188,80
012 Charges de personnel	3 929 276,72	70 Produits des services	301 481,81
65 Autres charges de gestion	385 672,68	73 Impôts et taxes	4 962 875,33
66 Charges financières	23 753,42	74 Dotations et participations	2 126 082,07
67 Charges exceptionnelles	1 415,37	75 Autres produits de gestion courante	78 636,13
68 Dotations aux amortissements et provisions	18 048,00	76 Produits financiers	26,00
014 Reversement fiscalité	330 000,00	77 Produits exceptionnels	152 467,81
Total Dépenses réelles	6 218 404,06	Total Recettes Réelles	7 635 757,95
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	480 841,74	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 051,84
Total opération ordre	480 841,74	Total opération ordre	43 051,84
Total général Dépenses	6 699 245,80	Total général Recettes	7 678 809,79
Résultat de l'exercice (Epargne nette)		979 563,99	

A. Evolution de l'épargne brute (CAF brute)



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF brute	667 008,84	863 823,19	555 340,74	1 047 675,59	1 046 562,24	1 286 041,89

L'épargne brute, de 175 euros/habitants en 2022 et 2023, augmente en 2024 pour atteindre 211 euros/habitants.

L'épargne brute, en tant qu'indicateur d'aisance de la section de fonctionnement et de capacité à investir, est un indicateur majeur de la politique financière de la Ville.

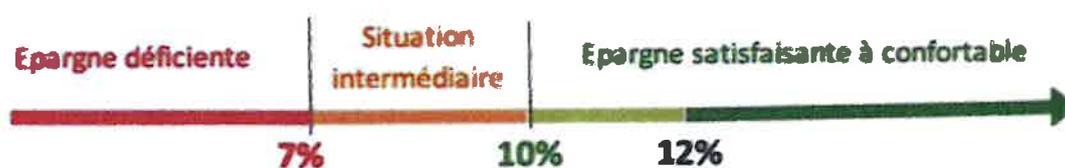
Les efforts menés sur la structure des dépenses ont permis de maintenir le niveau de l'épargne brute de la collectivité.

Même avec les crises traversées en cours de mandat, et le programme d'investissement, **la stratégie financière mis en place par la ville de Dourges a permis de doubler la Capacité d'Auto-Financement brut de la collectivité passant de 667 008.84 euros en 2019 à 1 286 041.89 euros en 2024** (prévisionnel) : tout en stabilisant la fiscalité (pas d'augmentation de la part communal) et sans augmentation des tarifs des services communaux. L'autofinancement brut a progressé entre 2019 et 2024 en taux de croissance annuel moyen de 11,56%.

En 2024 alors que les communes françaises voyaient leur épargne brute reculer de 7,8% et leur épargne nette diminuer de 10, 9% (source note de conjoncture Banque postale septembre 2024), la CAF brute progresse de 18,62% et la CAF nette de 21,55%.

Lecture du ratio de taux d'épargne brute :

18.45 % en 2024, 14.4% pour 2023 (14.14% en 2022 et 8.82% en 2021)



Grâce à une gestion fine et prudente, la ville de Dourges conserve une situation financière saine qui lui permet de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissements que de services publics.

La construction du budget est axée sur la volonté de maintenir une épargne brute élevée.

L'optimisation des moyens existants et la maîtrise des dépenses courantes sont réaffirmées comme une nécessité pour fixer les orientations du budget 2025.

En effet, la situation des finances publiques et le contexte décrits précédemment ne peuvent qu'influencer directement les orientations budgétaires de la ville de Dourges, en respectant la règle d'or :

Il n'est pas possible de voir les charges de fonctionnement progresser plus rapidement que les recettes correspondantes (« effet ciseau »).

La ville de Dourges s'appuiera donc sur les principes qui doivent prévaloir à l'élaboration des budgets : Prudence, anticipation, et réactivité.

Les nouvelles contraintes budgétaires imposées par l'Etat et la situation financière qu'il imposera obligent les collectivités locales à adopter une stratégie financière visant à maîtriser strictement l'évolution des dépenses locales à long terme.

B. Evolution de la situation financière

L'évolution de l'épargne est au cœur du diagnostic de risque financier local, tel le témoin d'huile d'un véhicule, il permet d'anticiper la situation financière de la collectivité, et indique la survenue d'une difficulté éventuelle.

L'épargne nette représente la ressource disponible susceptible d'être réinvesti dans les équipements ou dans le fonds de roulement (plus 1,1 M € en 2024 contre 667 008 euros en 2019).



C. Les dépenses de fonctionnement

Cet exercice 2024 (prévisionnel) laisse apparaître une saine gestion et de bons ratios avec des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées (notamment en comparaison de collectivités de strate équivalente).

	2022	2023	2024	2024/2023
Charges à caractère général	1 610 511,42	1 647 563,08	1 530 237,87	-7%
Charges de personnel	3 833 373,86	3 852 256,71	3 929 276,72	2%
charges de gestion courante	797 486,78	763 894,81	715 672,68	-6%
Intérêt de la dette	21 681,64	31 513,73	23 753,42	-25%
Autres dépenses	9 921,14	57 711,13	19 463,37	-66%
Dépenses réelles de fonctionnement	6 272 974,84	6 352 939,46	6 218 404,06	-2%

Avec une inflation en décroissance mais qui est restée encore élevée en 2024, des prix de l'énergie qui ont augmentés, les dépenses réelles de fonctionnement sont malgré tout maîtrisées.

Cette nécessaire maîtrise des dépenses sera confortée par un effort de gestion supplémentaire et la recherche d'économies dans les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

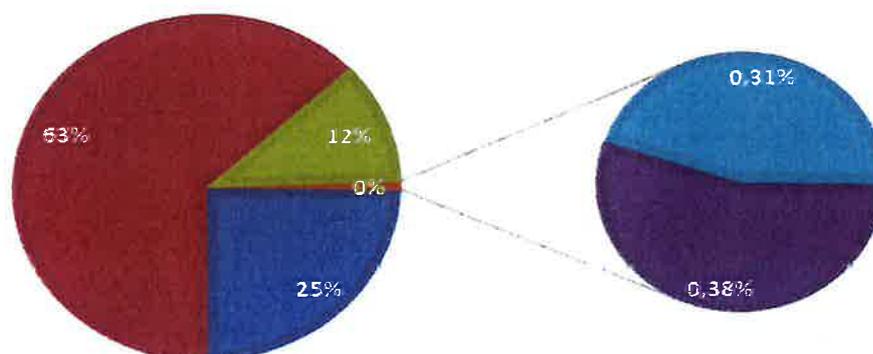
Cette ambition budgétaire décidée par les élus doit impérativement être partagée par l'ensemble des collaborateurs dont les actes de gestion sont déterminants pour réussir cet objectif.

Evolution des charges à caractère général

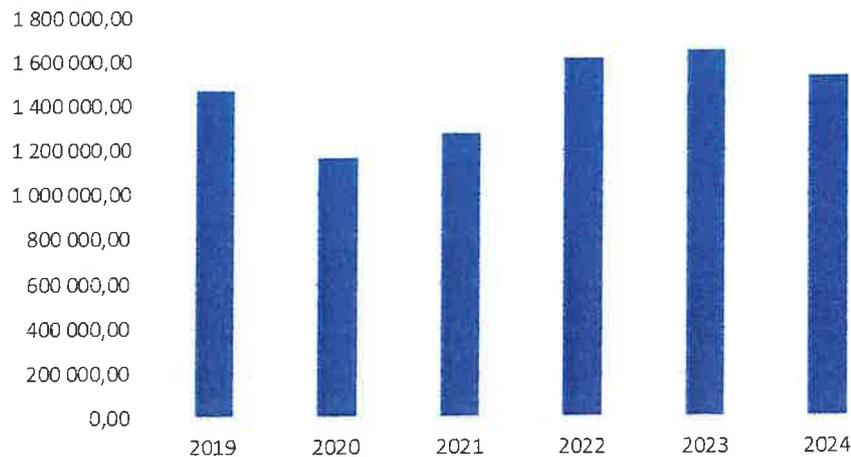


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (PRÉVISIONNEL) 2024

■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel ■ charges de gestion courante
■ Intérêt de la dette ■ Autres dépenses



Charges à caractère général



Les charges à caractère général de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien et réparation, contrats de prestations de services...) continuent d'être fortement perturbées par la variation des prix.

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel de la collectivité, qui représente 63.18 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024, ont intégré au cours de l'année 2024 plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements comme la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023, sur une année pleine en 2024, ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires.

De même, dès le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des agents publics ont pu percevoir 5 points d'indice supplémentaires.

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire, la participation employeur (risque prévoyance) a augmenté progressivement au cours de l'année 2024 en passant de 2 euros à 5 euros par agent.

A cela s'ajoute l'évolution des rémunérations des agents comme les avancements d'échelon, les avancements de grade ou la poursuite du plan de titularisation des agents.

Globalement, l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel dans la collectivité depuis 2019 est la suivante :

Charges de personnel et frais assimilés



Les intérêts des emprunts

La Ville a contracté un emprunt en 2022 d'un montant de 3.500.000 € afin de réaliser le projet du complexe sportif Charles de Gaulle.

La durée du prêt est de 20 ans et le taux d'intérêt est de 0,77% (taux fixe).

Les charges financières liées à cet emprunt sont de 24 086.56 euros pour l'année 2024. Les taux bancaires extrêmement favorables lors de la souscription de l'emprunt en 2022 permettent de minimiser la charge financière des intérêts d'emprunt.

Les subventions versées aux associations

L'enveloppe des subventions allouées aux structures associatives participant activement au tissu social de la commune a été de 123 820 euros en 2024. L'évolution significative depuis 2020 du soutien aux activités des structures associatives communales sera renforcée en 2025.

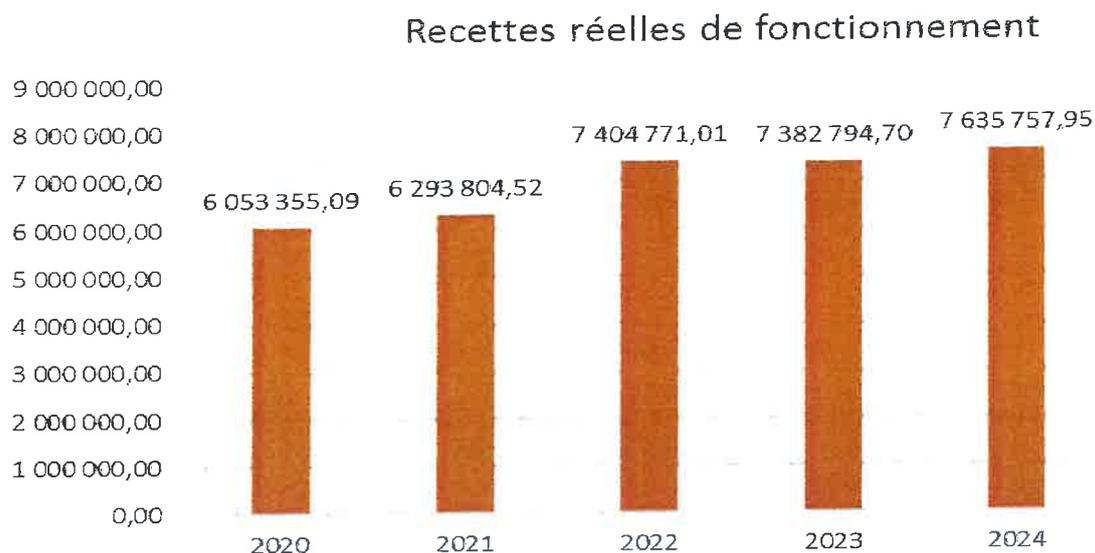
Données	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention aux associations	99 170,00	106 985,00	112 455,00	134 898,00	123 820,00

Le CCAS

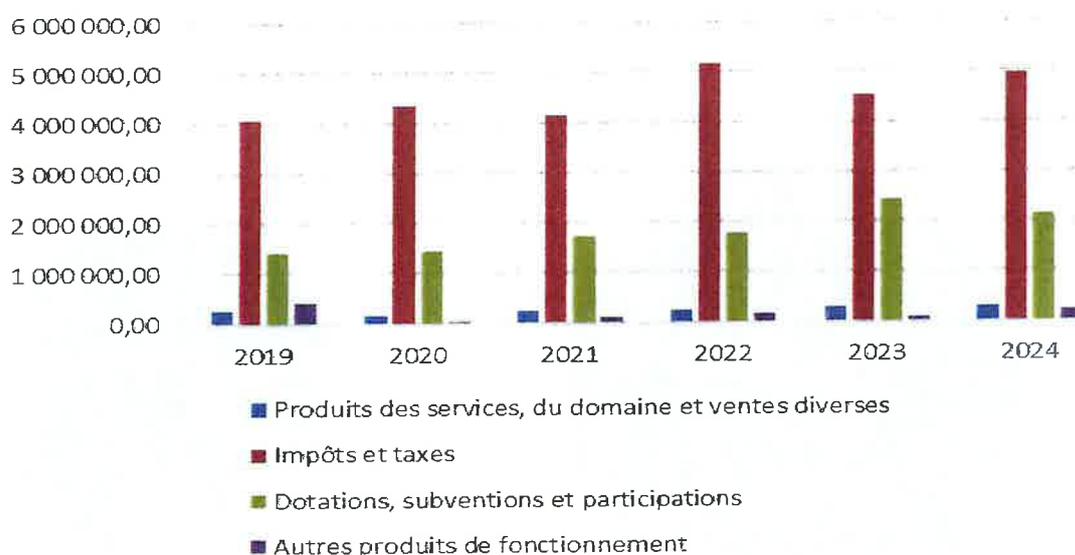
La participation au budget de fonctionnement du CCAS a été de 110 000 euros pour l'année 2024, identique à la contribution 2023.

D. Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

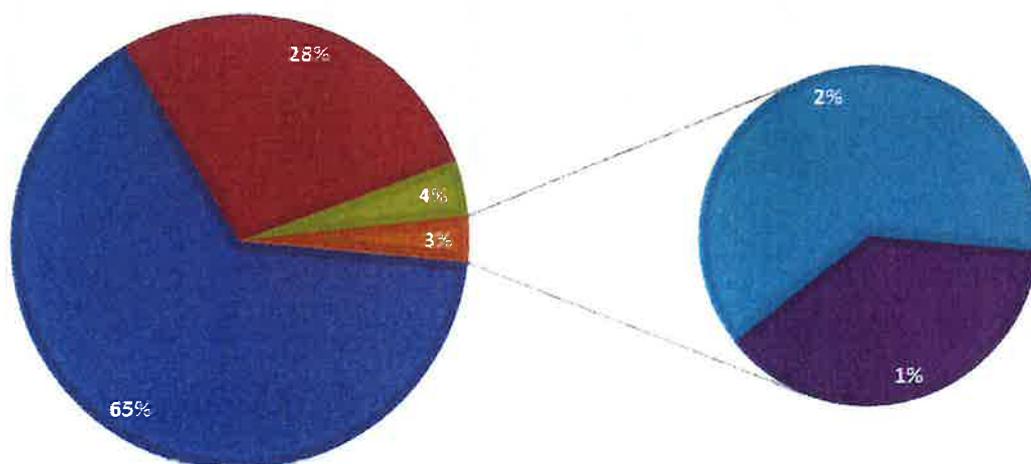


	2022	2023	2024	2024/2023
73, 731 - Impôts et taxes, fiscalité locale	5 167 350,40	4 524 814,75	4 962 875,33	10%
<i>dont 731 impôts et taxes</i>	3 848 955,32	3 556 529,17	4 124 868,35	16%
74 - dotation et participations	1 781 555,54	2 443 332,92	2 126 082,07	-13%
<i>dont DGF</i>	1 022 173,00	1 032 578,00	902 203,00	-13%
70 - produits des services	256 079,36	310 169,38	301 481,81	-3%
75 + 013 Autres recettes	86 947,45	67 972,66	92 824,93	37%
76 - 77 Produits financiers et produits exceptionnels	112 838,26	36 504,99	152 493,81	318%
Recettes réelles de fonctionnement	7 404 771,01	7 382 794,70	7 635 757,95	3%

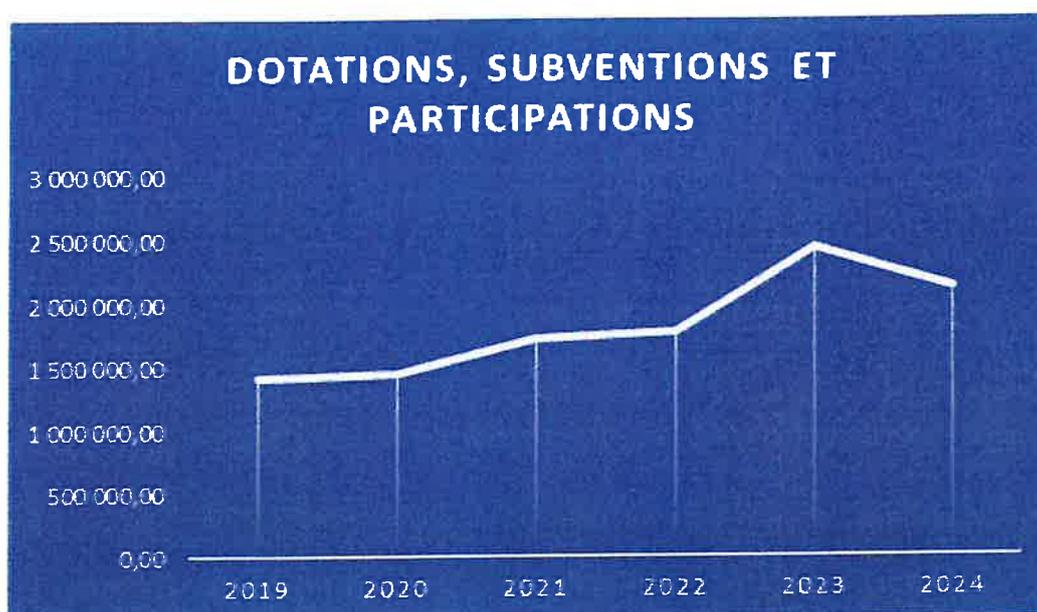
L'ensemble des recettes réelles de fonctionnement atteint plus de 7,635 M€ en 2024. Elles proviennent essentiellement de la fiscalité et des dotations, notamment de l'Etat, pour près de 93% (respectivement 65% et 28%).

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (PRÉVISIONNEL) 2024

- 73, 731 - Impôts et taxes, fiscalité locale
- 74 - dotation et participations
- 70 - produits des services
- 75 + 013 Autres recettes
- 76 - 77 Produits financiers et produits exceptionnels



Evolution du chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »



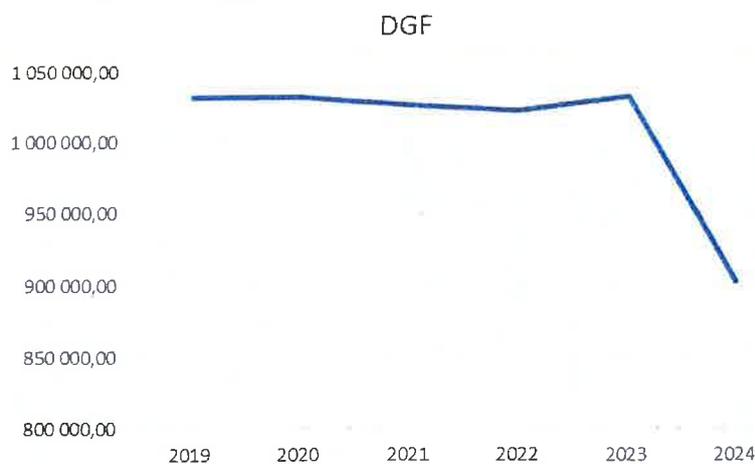
Données	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations, subventions et participations	1 423 897,98	1 453 731,13	1 728 668,08	1 781 555,54	2 443 332,92	2 126 082,07
Evolution		2%	19%	3%	37%	-13%

Ce chapitre a diminué de 13% entre 2023 et 2024 (-317 250.85 euros). Cette variation défavorable est essentiellement due à la diminution de la participation de l'Etat (DSU, DNP, et autres participations).

Evolution de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

Evolution de la DGF						
Données	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	1 032 411,00	1 032 229,00	1 025 966,00	1 022 173,00	1 032 578,00	902 203,00
Variation N/N-1 en euros		-182,00	-6 263,00	-3 793,00	10 405,00	-130 375,00
Variation N/N-1 en %		-0,02%	-0,61%	-0,37%	1,02%	-12,63%

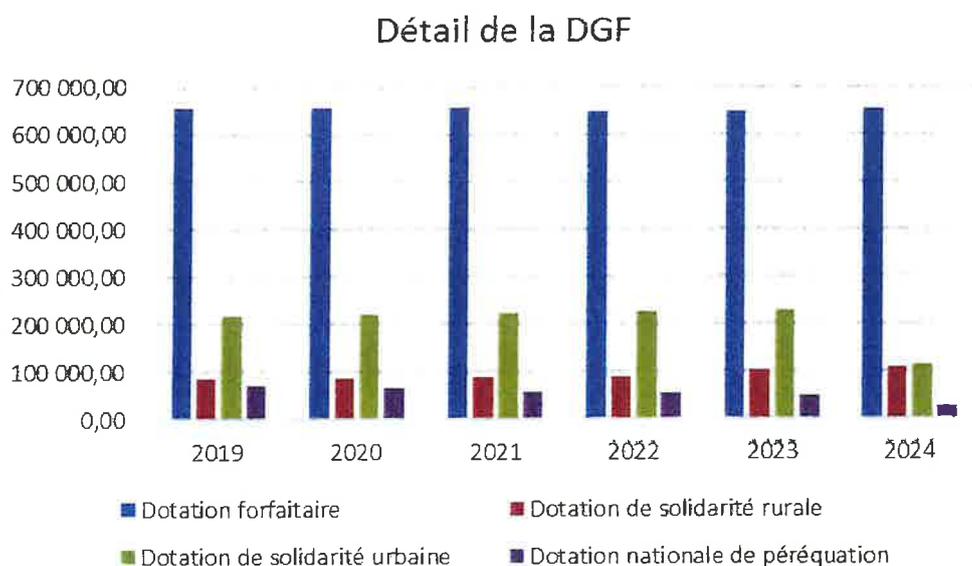
La dotation globale de fonctionnement, principale dotation allouée par l'Etat reste relativement stable entre 2019 et 2023, avec une baisse significative en 2024 de -12.63%. La DGF représente 11.81% des recettes 2024.



La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Détail de la DGF



Détail de la DGF

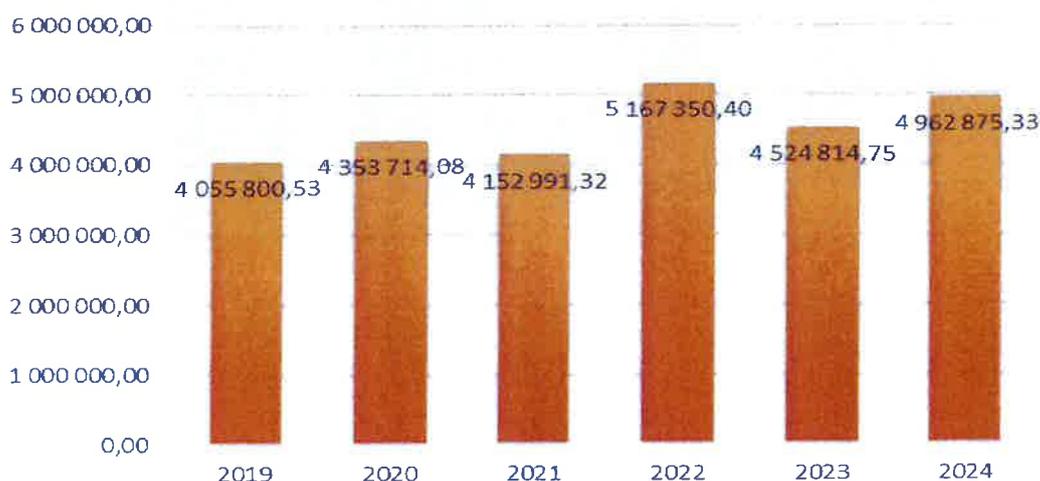
Données	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	658 029,00	658 148,00	655 705,00	649 223,00	648 767,00	653 063,00
Dotation de solidarité rurale	86 222,00	87 483,00	87 913,00	89 581,00	103 748,00	109 108,00
Dotation de solidarité urbaine	217 509,00	221 700,00	223 940,00	227 231,00	229 539,00	114 770,00
Dotation nationale de péréquation	70 651,00	64 898,00	58 408,00	56 138,00	50 524,00	25 262,00

La Dotation Forfaitaire des communes est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. En 2024, elle reste stable à hauteur de 653 063 euros (+0.66%) en raison de la stabilité de population entre 2023 et 2024.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresse de 5.17%. Elle est destinée aux communes rurales de moins de 10 000 habitants, et sont éligibles à cette fraction les 10 000 premières communes classées selon un indice synthétique composé à 70 % du rapport entre le potentiel financier par habitant de la strate démographique et celui de la commune, et à 30 % du rapport entre le revenu par habitant de la strate et celui de la commune.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) baisse significativement de -50% en 2024. Elle constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes les moins favorisées. Elle est destinée aux communes urbaines (allouée à 10% des communes de métropole comptant entre 5 000 et 9 999 hbts et au 2/3 des communes d'au moins 10 000 hbts). La DSU est déterminée à partir d'un classement des communes selon différents critères : nombre de logements sociaux et d'ayant droits des aides au logement, revenu des habitants, potentiel financier.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) diminue de 50% (- 10% (- 5614 euros) en 2023). Elle constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Evolution de la fiscalité**Impôts et taxes**

Depuis la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales en 2021, désormais, le principal levier fiscal des collectivités locales réside dans le vote du taux de la taxe foncière, que la municipalité ne souhaite pas augmenter.

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB).

La progression des bases fiscales est liée aux taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Le taux de revalorisation est maintenant calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement. Celui-ci a été revalorisé de 7.1% en 2023 et de 3.9% en 2024. La loi de finances pour 2025 fixe le taux de revalorisation à + 1.7%.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » représente 65% des recettes 2024.

Revalorisation nationale des bases fiscales programmée dans la loi de finances :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%

La commune de Dourges fait partie des communes « surcompensées ».

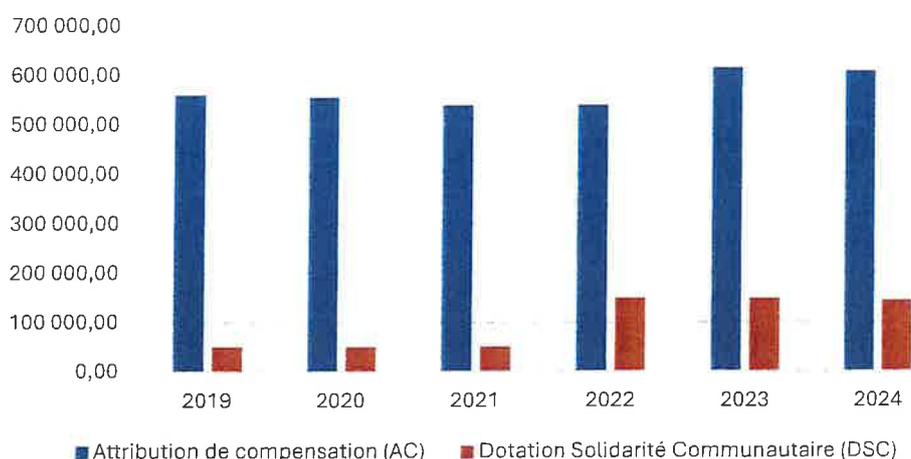
Evolution du coefficient correcteur



Les reversements de fiscalité de la CAHC

Deux types de reversements à la commune, il s'agit : de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Reversement de fiscalité par la CAHC



Données	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Attribution de compensation (AC)	560 956,20	556 656,20	539 421,24	539 421,24	614 339,00	607 642,98
Dotation Solidarité Communautaire (DSC)	50 878,00	50 878,00	50 878,00	149 835,00	149 260,00	144 692,00

Les produits des services

La Ville perçoit également les recettes issues de l'exploitation des services publics qu'elle assume. Ces recettes s'élèvent en 2024 à 301 481.31 euros.

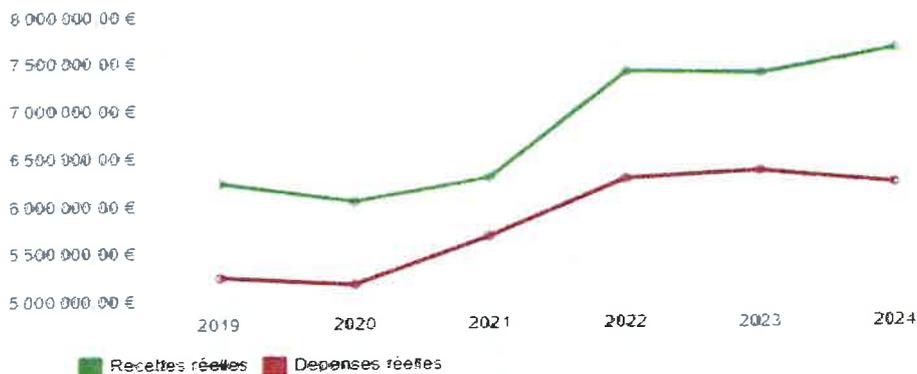
E. la dynamique du fonctionnement

La comparaison entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement permet de suivre un indicateur « l'effet ciseau ».

Cet indicateur permet d'alerter lorsque les variations du résultat vont tendre par une évolution divergente des produits et des charges.

Il permet d'alerter sur la dégradation de l'épargne et sur les arbitrages à effectuer pour maintenir un écart significatif entre les dépenses et les recettes afin de conserver une épargne brute suffisante.

Les efforts doivent se poursuivre dans cette stratégie financière.



Récapitulatif de l'investissement (Prévisionnel)

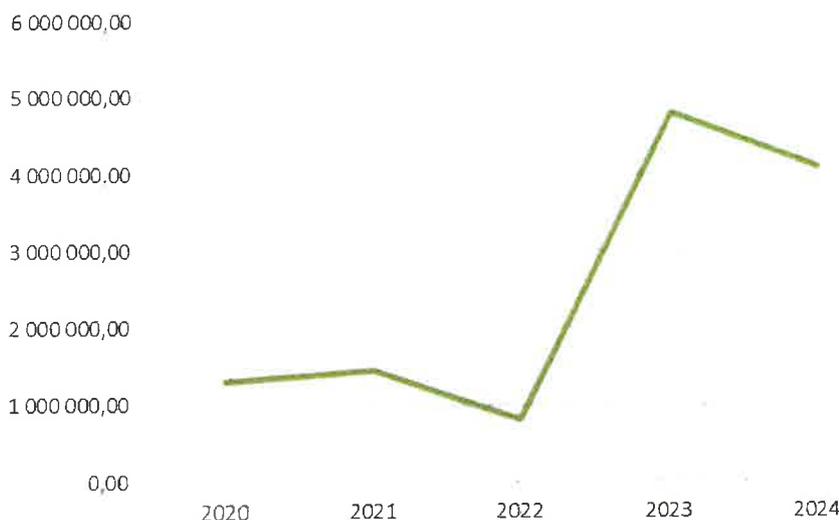
Compte Administratif prévisionnel 2024			
Section d'Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
010 Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	010 Dotations, Fonds divers et réserves	1 199 470,30
013 Subvention d'investissement	0,00	013 Subventions d'investissement	1 625 648,55
016 Emprunts et dettes assimilés	175 000,00	016 Emprunts et dettes assimilées	0,00
020 Immobilisations incorporelles	272 792,99	020 Immobilisations incorporelles	0,00
021 Immobilisations corporelles	1 107 008,40	021 Immobilisations corporelles	304,39
023 Immobilisations en cours	2 707 910,83	023 Immobilisations en cours	0,00
Total Dépenses réelles	4 262 712,22	Total Recettes Réelles	2 825 423,24
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 051,84	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	480 841,74
041 Opérations patrimoniales	236 278,52	041 Opérations patrimoniales	236 278,52
Total opération ordre	279 330,36	Total opération ordre	717 120,26
Total général Dépenses	4 542 042,58	Total général Recettes	3 542 543,50
Résultat de l'exercice		-999 499,08	

F. Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses réelles d'investissement du compte administratif 2020 au compte administratif prévisionnel 2024.

Données	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux et équipements	1 305 945,71	1 458 832,22	811 718,48	4 787 686,79	4 087 712,22
capital de la dette	0,00	0,00	131 250,00	175 000,00	175 000,00

Travaux et équipements



Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Les travaux d'équipement

La commune poursuit activement les investissements afin de garantir aux Dougeois un niveau de service à la hauteur de leurs besoins.

En 2024, les travaux d'entretien du patrimoine communal et de notre environnement urbain se sont poursuivis, de même que l'achat d'équipements pour les agents municipaux.

Les principaux investissements réalisés en 2024 :

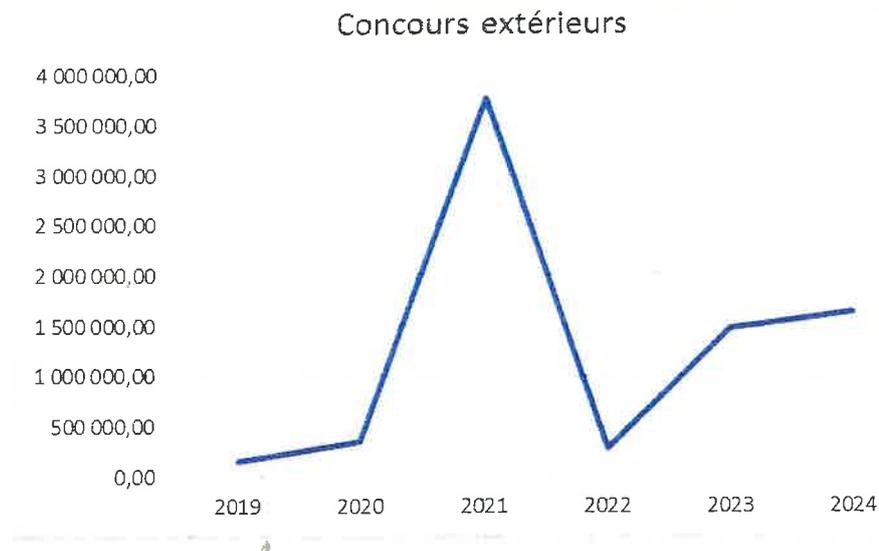
- Installation de destratificateurs d'air dans la salle des fêtes mairie, Bruno et salle de sport briquet (Le système de destratificateur homogénéise la température et permet de faire de substantielles économies de chauffage (environ 30%). Ce projet a été subventionné en partie par les CEE).
- Fourniture et pose de climatisation réversible au multi-accueil « les coccinelles »
- Finalisation des travaux du Complexe sportif Charles de Gaulle (restructuration de la salle Briquet et la nouvelle salle de sport)
- Remplacement éclairage LED bâtiments et éclairage public
- Travaux de voirie (agencement d'un parking rue Allende, aménagement d'une sortie de parking place Carnot, réfection du trottoir rue Aragon, aménagement du trottoir rue Marie Madeleine, installation de bordures anti-franchissement sur le rond-point Liberté, pose d'un ralentisseur avec aménagement du passage piéton devant la Mairie), requalification de la rue du 8 mai en partenariat avec la commune de Noyelles-Godault (création d'un chaudiou, installation de points lumineux solaires)
- Travaux de toitures (réfection de la toiture du CCAS, 1^{ère} phase pour la toiture de l'école maternelle Bruno, rénovation de l'entrée du porche accès salle mairie par la cour)
- Travaux d'amélioration des équipements pour les associations sportives (agencement d'une rambarde en périphérie du stade de Gaulle, installation d'un panneau score, agencement

- d'un terrain synthétique au city parc, création d'un club house sur le stade Lesnik, installation d'un pare ballon au stade Lesnik).
- Travaux dans les écoles (aménagement de placards à l'école Bruno et Ferry, TBI à Ferry, réfection de la cour (renaturation) à l'école les Palombes ainsi que le cheminement en périphérie, réfection du sol et restructuration de la verrière, installation de stores, et achat de mobilier pour 1 classe).
 - Mise aux normes PMR (école Bruno, salle Chopin, Cantine Mairie, entrée centre Paul Fasquelle, à l'entrée de l'église Saint Piat).
 - Installation d'un jeu pour enfants extérieur et remplacement des buts et filets pare ballon sur le Square des Lilas
 - Rénovation de l'avancée salle Chopin
 - Remplacement des menuiseries à l'entrée de la salle des fêtes Bruno
 - Installation d'une clôture aux abords du complexe sportif briquet (projet réalisé en collaboration avec les riverains concernés).
 - Installation de volets Pôle jeunesse
 - Vidéo protection (axes du rond-point rue du 8 mai et sur l'entrée de la rue de la liberté)
 - Sécurité (pose de poteaux incendie)
 - Renouvellement informatique (logiciels, espace de stockage, etc..)
 - Achats d'équipements sportifs pour les associations MMA, Musculation et Basket ainsi que de mobiliers dans le cadre de l'agencement du complexe sportif Briquet

G. Les recettes d'investissement

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement du compte administratif 2020 au compte administratif prévisionnel 2024.

<i>Données</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Concours extérieurs	358 009,98	264 650,24	276 891,50	1 471 923,83	1 625 648,55
F.C.T.V.A.	122 325,58	64 449,41	146 200,90	106 501,72	678 793,17
Taxe d'aménagement	29 822,52	42 692,77	66 832,31	48 467,06	20 677,13



Les concours extérieurs

Dans le cadre des projets d'investissement, la collectivité a poursuivi les demandes de subventions auprès des différents partenaires (Etat, Région, Département, CAHC), et plusieurs conventions de financement ont été signées.

En 2024, plusieurs demandes d'acomptes ont été instruites pour les projets en cours ou démarrées (finalisation du Complexe omnisport Charles de Gaulle, pose de caméras de vidéosurveillance, éclairage LED, aménagement du rond-point liberté.. etc..).

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base de taux forfaitaire en vigueur (16,404 %). Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'État.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux de l'année N-1 (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Les dépenses d'équipement concernent notamment la réhabilitation et la rénovation des bâtiments publics et de la voirie, l'acquisition de matériels et outillages et l'agencement et aménagement de terrains.

H. Un endettement assumé et maîtrisé

Le déclenchement du programme d'investissement en 2021 et la réalisation du plan pluriannuel d'investissement nécessitent d'augmenter en conséquence les ressources financières de la ville.

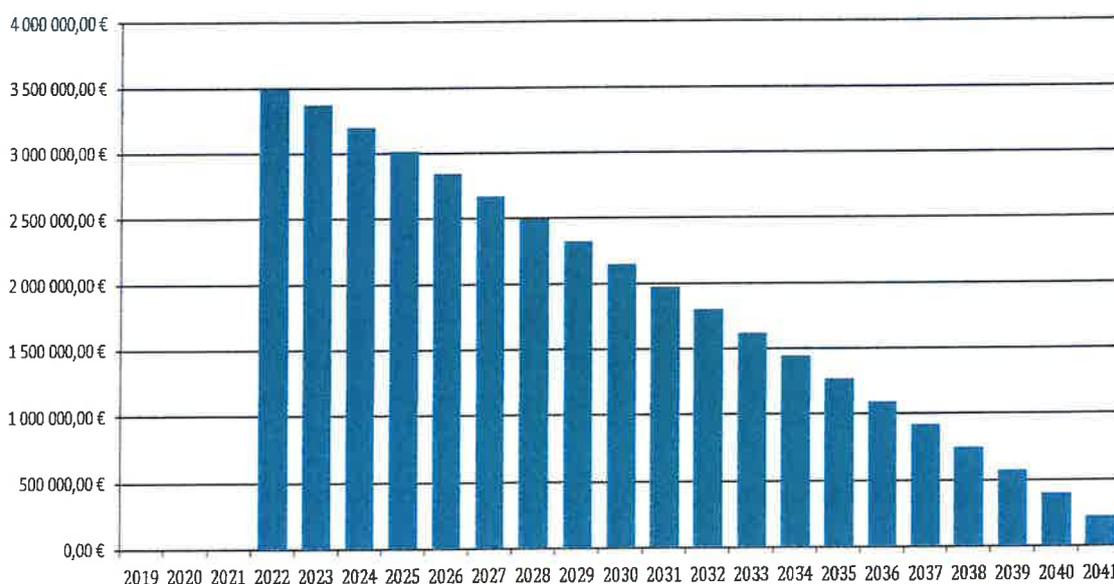
Conformément à ses engagements, la municipalité ne souhaite pas augmenter les impôts et tout particulièrement de réviser à la hausse le taux de la taxe foncière.

Dans cette perspective, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt en 2022 (3,5M€ sur 20 ans, taux fixe 0.77%)

La capacité de désendettement évalue le rapport entre l'encours de la dette et son épargne brute. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années nécessaire à la commune afin de rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne.

La capacité de désendettement est de 2.29 années en 2024 (4.2 années moyenne de la strate). La situation financière est considérée bonne quand une commune voit sa capacité de désendettement inférieure à 6 ans.

Profil d'extinction de la dette :



Deuxième partie

Les orientations budgétaires 2025

Les orientations financières pour l'exercice 2025 s'inscrivent dans une démarche de rigueur budgétaire et de responsabilité financière.

Le budget sera établi selon les normes comptables M57.



Depuis le début du mandat, les élus s'appliquent cette stratégie financière, qui consiste chaque année à réaffirmer la volonté de la ville de :

- Respecter les grands équilibres comptables ;
- Maîtriser nos dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir une Capacité d'Autofinancement brute élevée

Maîtrise des dépenses de fonctionnement : Le budget 2025 sera marqué par une évolution des dépenses de personnel (012) et une stabilité des charges à caractère général (011), afin de maintenir la qualité du service public municipal. Cette stratégie permettra de stabiliser notre capacité d'autofinancement, essentielle pour maintenir l'épargne nette de la commune.

En 2025, outre la continuité du plan de titularisation, l'évolution des rémunérations des agents comme les avancements d'échelon, les avancements de grade, le budget RH sera impacté par l'augmentation du taux de cotisation CNRACL. De même, dans le cadre de la complémentaire « prévoyance », la participation employeur est passée au 1^{er} janvier 2025 à 7euros par agent.

Par ailleurs, la ville prévoit de mettre en place :

- Le bonus « attractivité » pour le personnel de la petite enfance.
- Un régime indemnitaire socle (pour les agents n'en bénéficiant pas)

La municipalité a réévalué le régime indemnitaire au 01/01/25 pour 10 agents suite à la réorganisation du service Jeunesse et Vie scolaire.

Toujours dans le même registre de soutien aux agents, la ville entend revaloriser l'aide apportée à l'association Amicale du Personnel Communal, qui dans son fonctionnement s'apparente à un comité des œuvres sociales, afin de permettre de développer ses activités en direction des agents de la ville.

La ville souhaite encourager la participation aux activités culturelles et sportives en mettant en place un chèque sport-culture de 20 euros. Ce dispositif vise à maintenir une richesse du tissu associatif et à développer l'accès pour tous à des services culturels et sportifs variés.

De même, la vie associative dougeoise sera encouragée et la ville entend continuer son soutien actif, et proposera de revoir le forfait de base.

Optimisation des recettes de fonctionnement : Face au ralentissement des recettes de fonctionnement, notamment en raison de la diminution de la dotation globale de fonctionnement et du recul du marché de l'immobilier, nous envisageons des mesures pour accroître nos recettes propres. Cela implique une vigilance accrue et une gestion plus efficiente des ressources disponibles.

Maintenir un investissement dynamique : Malgré un contexte financier contraint, il est primordial de poursuivre notre programme d'investissement.

Endettement maîtrisé : Notre stratégie d'endettement reste prudente. Notre faible niveau d'endettement actuel peut nous permettre d'envisager de nouveaux emprunts de manière soutenable, contribuant ainsi au financement de nos investissements stratégiques futurs.

Stabilité fiscale : Nous réaffirmons notre engagement à ne pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens. Cette décision s'inscrit dans notre volonté de préserver le pouvoir d'achat des Dougeois tout en garantissant la qualité des services publics.

Le budget primitif pour 2025, qui sera soumis au vote le 03 avril prochain, reflètera ces orientations.

La section de fonctionnement pour 2025

La commune doit continuer à maîtriser ses charges afin de conserver un niveau d'autofinancement satisfaisant. Ainsi, les services ont été appelés à construire leurs hypothèses de fonctionnement sur une maîtrise de leurs charges.

Une nouvelle fois, la structure de la section de fonctionnement pour 2025 est construite de façon à satisfaire aux objectifs suivants :

- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement de la collectivité
- Maintenir un niveau d'épargne brute nécessaire à garantir nos investissements
- Ne pas actionner le levier fiscal pour préserver le pouvoir d'achat des Dougeois

Ainsi l'année 2025 sera marquée par la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, même si celles-ci sont impactées par des décisions nationales ou liées à l'économie actuelle, qu'il s'agisse des frais de personnel ou des dépenses courantes incompressibles ou indispensables au bon fonctionnement des services.

L'évolution des recettes de fonctionnement

Conformément à la trajectoire actualisée, le budget primitif pour l'exercice 2025 a été préparé en tenant compte des nouvelles contraintes.

Le présent rapport indique les principales orientations de l'exécutif municipal pour le budget 2025.

Pour établir le projet de budget 2025, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Baisse des concours financiers de l'État (dotations) et maintien du concours financier de la CAHC (attribution de compensation) ;
- Maintien des taux d'imposition pour lesquels la commune dispose d'une compétence (la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47.94% ; la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties: 90.27% ; la Taxe d'Habitation résidence secondaire: 13.29%) ;

La section d'investissement pour 2025

2025 verra le lancement des travaux du nouveau projet, celui de la réhabilitation de la Brûlerie de café :



D'autres projets d'investissements verront le jour, comme par exemple :

- Le renforcement de la vidéo-protection,
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public (LED),
- Les travaux dans les écoles (toitures, menuiseries, sol ..)
- La finalisation du projet de renaturation de l'école Maternelle les Palombes
- Les travaux de rénovation des bâtiments communaux,
- Les travaux réfection des voiries communales et d'amélioration du cadre de vie
- La poursuite du verdissement de nos équipements publics

Les Chiffres clés 2024

**979 563,99
euros**

Le résultat de
l'exercice 2024
(prévisionnel)

Une capacité de
désendettement
de
2,29 années

(le seuil à ne pas dépasser
est fixé à 12 ans)

0%
d'augmentation

- des taux de
fiscalité (part
communale)
- des tarifs des
services
communaux

Un ratio d'épargne brute de
18,45%

(au-delà de 12% , l'épargne est jugée « confortable »)

4,087 M€ , c'est le niveau
d'investissements en 2024

+ 93% , c'est l'évolution de la Capacité d'Autofinancement
Brute entre 2019 et 2024

(passant de 667 000 euros à 1 286 041 euros).





VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU... 19 MARS 2025

LE MAIRE,



COMMUNE DE DOURGES RAPPORT RETROSPECTIF

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Recettes de fonctionnement

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des recettes réelles de fonctionnement est de 3,41 % sur la période étudiée. En moyenne l'évolution des recettes de fonctionnement sur la strate communale est sur l'année 2024 de 2,3 %

	2019	Evolution	2020	Evolution	2021	Evolution	2022	Evolution	2023	Evolution	2024 (prévisionnel)
013 Atténuations de charges	58 184,42 €	57 %	24 899,77 €	9 %	27 213,48 €	39 %	37 937,19 €	-63 %	14 074,37 €	1 %	14 188,80 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	280 596,10 €	-36 %	180 729,95 €	43 %	259 198,69 €	-1 %	256 079,36 €	21 %	310 165,38 €	-3 %	301 481,81 €
73 Fiscalité locale	830 236,43 €	3 %	858 894,98 €	3 %	886 668,47 €	49 %	1 318 395,08 €	-27 %	968 285,58 €	-13 %	838 006,98 €
731 Impôts et taxes	3 225 564,10 €	8 %	3 494 819,10 €	-7 %	3 266 322,85 €	18 %	3 848 955,32 €	-8 %	3 556 523,17 €	16 %	4 124 868,35 €
74 Dotations, subventions et participations	1 423 897,98 €	2 %	1 453 731,13 €	19 %	1 728 668,08 €	3 %	1 781 555,54 €	37 %	2 443 332,92 €	-13 %	2 126 082,07 €
75 Autres produits de gestion courante	45 737,95 €	-28 %	32 784,79 €	34 %	44 018,12 €	11 %	49 010,26 €	10 %	53 897,79 €	46 %	78 636,13 €
76 Produits financiers	24,00 €	-44 %	13,50 €	0 %	13,50 €	11 %	15,00 €	57 %	23,50 €	11 %	26,00 €
77 Produits exceptionnels	379 727,39 €	-98 %	7 481,87 €	992 %	81 701,33 €	38 %	112 823,26 €	-68 %	36 481,49 €	318 %	152 467,81 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 243 968,37 €	-3 %	6 053 355,09 €	4 %	6 293 804,52 €	18 %	7 404 771,03 €	-9 %	7 382 794,70 €	3 %	7 635 757,95 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 117,72 €	-100 %	0,00 €	0 %	3 078,25 €	0 %	3 078,25 €	0 %	3 078,25 €	1 299 %	43 051,84 €
Opérations d'ordre	15 117,72 €	-100 %	0,00 €	0 %	3 078,25 €	0 %	3 078,25 €	0 %	3 078,25 €	1 299 %	43 051,84 €
Total recettes de fonctionnement	6 259 086,09 €	-3 %	6 053 355,09 €	4 %	6 296 882,77 €	18 %	7 407 849,28 €	-9 %	7 385 872,95 €	4 %	7 678 809,79 €

Dépenses de fonctionnement

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses de fonctionnement est de 2,82 % sur la période étudiée

	2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024 prévisionnel
011 Charges à caractère général	1 466 601,92 €	-20 %	1 166 919,44 €	9 %	1 276 442,62 €	26 %	1 610 511,42 €	2 %	1 647 563,08 €	-7 %	1 530 237,87 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 338 751,12 €	3 %	3 442 490,96 €	5 %	3 630 860,90 €	6 %	3 833 373,86 €	0 %	3 852 256,71 €	2 %	3 929 276,72 €
014 Atténuations de produits	86 811,00 €	180 %	242 952,00 €	95 %	473 615,00 €	-2 %	464 826,00 €	-12 %	409 702,00 €	-19 %	330 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	361 097,70 €	-10 %	326 771,49 €	-12 %	288 310,02 €	15 %	332 660,78 €	6 %	354 192,81 €	9 %	385 672,68 €
66 Charges financières	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	21 681,64 €	45 %	31 513,73 €	-25 %	23 753,42 €
67 Charges exceptionnelles	8 775,51 €	18 %	10 397,01 €	1 %	10 540,24 €	-14 %	9 041,72 €	353 %	41 004,13 €	-97 %	1 415,37 €
68 Dotations aux provisions	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	879,42 €	1 800 %	16 707,00 €	8 %	18 048,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 262 037,25 €	-1 %	5 189 530,90 €	9 %	5 679 768,79 €	10 %	6 272 674,54 €	1 %	6 352 939,46 €	-2 %	6 218 404,06 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 988,21 €	-52 %	235 344,49 €	26 %	296 079,18 €	6 %	313 558,41 €	-25 %	236 147,21 €	104 %	480 841,74 €
Opérations d'ordre	493 988,21 €	-52 %	235 344,49 €	26 %	296 079,18 €	6 %	313 558,41 €	-25 %	236 147,21 €	104 %	480 841,74 €
Total dépenses de fonctionnement	5 756 025,46 €	-6 %	5 424 875,39 €	10 %	5 975 847,96 €	10 %	6 586 232,95 €	9 %	6 589 086,67 €	2 %	6 699 245,80 €

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Recettes de fonctionnement	6 259 086,09 €	6 053 355,09 €	6 296 882,77 €	7 407 849,26 €	7 385 872,95 €	7 678 809,79 €
Dépenses de fonctionnement	5 756 025,46 €	5 424 875,39 €	5 975 847,96 €	6 586 533,25 €	6 589 086,67 €	6 699 245,80 €
Résultat de l'année	503 060,63 €	628 479,70 €	321 034,81 €	821 316,01 €	796 786,28 €	979 563,99 €
Capacité d'autofinancement brute	667 008,63 €	863 823,19 €	555 340,74 €	1 047 075,50 €	1 046 562,24 €	1 286 041,89 €
CAF brutes (hors montage de R6)	13,5%	14,5%	9,5%	14,5%	14,5%	14,5%
Épargne de Gestion Courante	610 955,24 €	866 725,83 €	542 861,15 €	1 050 560,69 €	1 082 575,11 €	1 308 076,87 €
Remboursement capital emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	131 250,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €
Capacité d'autofinancement nette	667 008,63 €	863 823,19 €	555 340,74 €	916 425,69 €	871 562,24 €	1 111 041,89 €
de remboursement CAF par la dette	9,9%	11,5%	0,5%	13,5%	17,6%	14,6%
Capital restant dû	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	3 368 750,00 €	3 193 750,00 €
Désendettement année CAF				3 ans, 4 mois	3 ans, 3 mois	2 ans, 6 mois

L'autofinancement brut a progressé entre 2019 et 2024 en taux de croissance annuel moyen de 11,56% passant de 667 008 € à 1 286 041 €. Dans le même temps l'épargne nette est passée de 667 008 € à 1 111 041 €. En 2024 alors que les communes françaises voyaient leur épargne brute reculer de 7,8% et leur épargne nette diminuer de 10, 9% (source note de conjoncture Banque postale septembre 2024), la CAF brute progresse de 18,62% et la CAF nette de 21,55% soit 239 K€.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

71_DB-062-216202747-20250319-202501-BF